



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de déplacement

Question écrite n° 50585

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés financières que rencontrent, en Moselle, les enseignants des réseaux d'aide spécialisée à l'enfance en difficulté. En effet, compte tenu de la vacance de nombreux postes, ces personnels sont obligés d'étendre leur champ d'action géographique, ce qui les contraint à engager des frais de déplacement imprévus. Or, l'absence de budget spécifique ne leur permet pas d'accomplir consciencieusement leurs missions car l'enveloppe financière prévue étant rapidement épuisée, ils doivent avancer, sur leurs propres deniers, les sommes nécessaires à leurs déplacements. Il lui rappelle que ces frais de déplacement sont rarement remboursés et que cette situation nuit à la bonne réalisation des prestations indispensables. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il est dans ses intentions de créer une ligne budgétaire afin de rembourser les frais engagés par ces enseignants, en fonction des besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50585

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1846